



# Lasne Nature

Bulletin trimestriel  
de l'a.s.b.l. "Lasne Nature"  
B. 001-2326233-55

Siège social et rédaction  
3, rue de Fichermont - B-1380 Lasne  
NOUVEAU N° de tél. : 02/ 633 27 64

## Vivre ou Survivre

La grande exposition de l'Institut Royal des Sciences naturelles de Belgique

Et tout d'abord, pourquoi ce titre ? Tout simplement parce que notre environnement est tellement menacé, que VIVRE comme nous avons l'habitude de le concevoir, en harmonie avec notre milieu, parmi ceux qui nous sont chers, risque de devenir impossible si la nourriture, l'air, l'eau nous sont tellement comptés que nous n'aurions plus alors que la possibilité de SURVIVRE.

La richesse et la diversité de cette exposition qui couvre 1800 m<sup>2</sup> nous empêchent d'en donner un compte-rendu détaillé.

L'exposition est passionnante à plus d'un titre, même si on peut considérer qu'elle pêche par son abondance.

### L'Homme joue-t-il avec le feu ?

La nouvelle exposition tente de répondre à cette question et explique de manière accessible les impacts de l'activité humaine sur l'environnement.

Elle aidera certainement les visiteurs à participer à la construction d'un monde plus responsable, en étant conscients de tous les dangers, mais aussi porteurs d'espoir.

Nous ne révélerons pas comment les sujets sont abordés, la qualité des

images, de la présentation.

Toutes les techniques de communication sont mises à contribution : des projections vidéo aux simulations par ordinateurs en passant par la rencontre d'un guide virtuel, mais aussi des invitations au jeu, à la découverte du monde qui nous entoure, par la vue, l'ouïe ou le toucher. Tous les visiteurs sont aidés dans leur périple par un audio-guide interactif qui leur est remis et dont la location est incluse dans le prix d'entrée. (Renseignements dans l'agenda, page 12).

Voici les titres des chapitres autour desquels s'articule l'exposition.

Cette seule énumération donnera une idée de l'ampleur du propos et facilitera, nous le souhaitons, la pénétration dans ce dédale. Il permettra au visiteur de choisir plus particulièrement tel ou tel sujet... ou d'y revenir pour une étude plus approfondie.



- La ville en l'an 2050. Que se passera-t-il si nous laissons faire ? Notre fin de siècle porte en elle tous les problèmes que nous aurons à résoudre.

- La prise de conscience. Le travail des chercheurs, associations, responsables politiques, journalistes... et le nôtre.

- La pollution de la ville (Bruxelles en l'occurrence). Atmosphère, dépôts acides, déchets, voitures, ozone, santé.

- La santé de la forêt ardennaise, pluies acides, remèdes, prévention.

Suite en page 10

## L'INSOUTENABLE PROJET DU " CHÊNE SAINT-GERMAIN " OÙ EN EST L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE DE PERMIS ?

" Le Chêne Saint-Germain ", rappelons-le, est le nom de la société qui, voici près d'un an, a introduit auprès de la Commune de Lasne une demande de permis de bâtir 53 habitations et quelques bâtiments connexes non loin du noyau du village de Couture-St-Germain.

Pour le bulletin trimestriel de Lasne Nature ce dossier fournit, pourrait-on dire, la matière d'un feuilleton : c'est la quatrième fois que nous avons à traiter du sujet... Nous sacrifions aux usages du genre et commençons par un paragraphe intitulé :

### Résumé des chapitres précédents

#### Premier épisode

Il existe, en bordure sud des maisons constituant le centre du village, un terrain libre de quelque 4 hectares.

A part quelques menues parcelles longeant la rue du village qui, au plan de secteur, se trouvent en " zone d'habitat ", la très grosse partie des 4 ha se situe dans ce qu'on appelait, naguère, une " zone d'extension d'habitat ", et qu'on appelle à présent une " zone d'aménagement différé ".

Suite en page 2

### La parole est au Comité de quartier "SAUVONS COUTURE-ST-GERMAIN"

#### PÉRILS EN NOS DEMEURES

Qu'il nous soit tout d'abord permis de remercier ici Lasne Nature pour son soutien fidèle sans lequel nous ne saurions mener à bien ce combat contre le projet de la S.A. Le Chêne Saint-Germain.

Vous vous souviendrez tous de notre réunion du 25 mai 1998 à "La Tartine" qui a réuni, en présence de notre bourgmestre, Monsieur ROTTHIER, et de nombreux élus communaux, quelque 200 oppo-

Suite en page 3



## L'INSOUTENABLE PROJET DU " CHÊNE SAINT-GERMAIN " OÙ EN EST L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE DE PERMIS ?

(Suite de la première page)

Il n'y a pas que l'appellation qui a changé. Naguère (c'est-à-dire avant le 1<sup>er</sup> mars 1998), le Code wallon permettait, en principe, qu'on y édifie des constructions groupées. En principe seulement, car bien sûr, un quelconque projet, pour être admis, devait et doit toujours satisfaire à beaucoup d'autres conditions. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 1998, le Code est modifié : les constructions groupées n'échappent plus à la règle commune de "l'aménagement différé".

En clair, depuis lors on perdrait son temps en introduisant une demande pour un projet, même excellent, même très beau, se situant dans cette zone : légalement, le permis d'urbanisme ne peut être délivré.

Dans le cas qui nous occupe, un premier problème est né du fait que la demande date d'avant le 1<sup>er</sup> mars, que le nouveau Code a prévu que dans des cas pareils l'ancienne procédure pouvait être suivie, mais que d'éminents juristes estiment que les dispositions qui concernent l'aménagement différé constituent une règle de fond, et non une procédure... On ne pourrait donc plus donner suite à la demande.

D'autres éminents juristes sont d'un avis contraire. Pour les départager il faudra peut-être aller loin ! En attendant, indéniablement, à l'origine, la demande de permis était recevable.

### Deuxième épisode

La Commune, comme c'est son droit, a imposé à la Société du Chêne Saint-Germain de faire effectuer une étude d'incidences sur l'environnement par un organisme agréé par la Région wallonne. Cette mise en oeuvre du système d'évaluation des incidences, conformément à un Décret de la Région wallonne datant de 1985, suspend pour un certain temps les délais dans lesquels la Commune doit décider de l'octroi ou du refus du permis de bâtir demandé.

Parallèlement à cela, Lasne Nature, avec l'active collaboration de membres du Comité de quartier qui s'était constitué à Couture, a mené pendant plusieurs semaines une étude de la circulation dans la rue du Village. Les résultats de cette étude l'ont amené à conclure que l'augmentation de circulation engendrée par l'édification du nouveau quartier allait constituer une

gêne insupportable et une source de dangers graves pour les usagers de la voie publique, compte tenu de l'impossibilité matérielle d'aménager la voirie existante de façon appropriée.

Les résultats de l'étude d'incidences ont été mis, en mai 1998, à l'enquête publique. 538 réclamations sont parvenues aux autorités. Parmi elles, celle de Lasne Nature, mettant en évidence certaines faiblesses de l'étude, et contestant en conséquence la validité de certaines de ses conclusions. Nous nous rangions parmi les opposants résolus au projet.

A ce titre trois de nos membres ont participé, le 23 juin, à la "réunion de concertation" qui s'est tenue conformément au décret de 1985 entre délégués de l'Administration, de la société demanderesse et des opposants (membres du comité de quartier et de Lasne Nature accompagnés de leur avocat).

Nous avons rendu compte, dans notre dernier bulletin, des quelques maigres résultats de cette réunion.

Depuis lors.

### Troisième épisode

Il y a eu les vacances. Ensuite, fin octobre, le fonctionnaire-délégué de la Région wallonne à Wavre a fait parvenir, à la Commune ainsi qu'à tous les participants de la réunion de concertation son "rapport d'incidences". La montagne accouchait d'une souris. Il y a en effet une différence en ce qui devrait idéalement être et ce qui s'observe dans la réalité.

Ce qui devrait idéalement être... Voici ce qu'on peut lire à ce sujet dans un ouvrage sur le droit de l'urbanisme, écrit par M<sup>e</sup> Haumont, avocat, professeur d'université et en outre conseiller de la S.A. "Le Chêne Saint-Germain : *"Ce rapport d'incidences est un document fondamental d'une part, dans la mesure où il constitue un document synthétisant l'ensemble du dossier et des réactions diverses que ce dossier a pu susciter. D'autre part, ce document est important puisque sa publication, conformément aux articles 54 et 55 de l'arrêté du 31 octobre 1991, fait courir un délai de 30 jours durant lequel l'autorisation ou le refus d'autorisation doit être notifié au demandeur"*. Quant à ce qui s'observe dans la réali-

té... En fait de "document de synthèse de l'ensemble du dossier" le rapport d'incidences, dans le cas présent, laisse plutôt à désirer. Aucune autorité devant prendre une décision d'octroi ou de refus de permis, n'ayant lu dans le dossier que ce seul document, ne serait jamais en mesure de statuer en connaissance de cause.

En particulier, le paragraphe censé résumer les apports de l'enquête publique occulte toutes les justifications fournies par les opposants. De même, au paragraphe "Conclusions de l'Administration" on lit, avec surprise, le jugement qu'on y porte sur l'étude d'incidences- il s'agit de l'étude dont nous avons parlé plus haut, § "2<sup>ème</sup> épisode" : dans notre réclamation nous avons mis en évidence ses faiblesses et en conséquence contesté la validité de certains de ses apports.

Apparemment, l'Administration, avant de faire sa synthèse, n'a pas lu très attentivement l'avis de Lasne Nature, pourtant solidement construit et parfaitement probant. Car elle conclut, que l'étude d'incidences "évalue correctement l'impact que génère un tel projet".

Il reste à espérer que les décideurs, pour être éclairés, ne se contenteront pas de la lecture de cette "synthèse de l'ensemble du dossier", et qu'ils prendront en considération, notamment, l'original des réclamations introduites.

Et ensuite ?

### Quatrième épisode

Sans doute, quand nos lecteurs liront ces lignes, cet épisode se sera-t-il déroulé. Nous ne pouvons en rendre compte dès maintenant, le bulletin de ce trimestre devant, avant d'être distribué, passer quelque temps chez les correcteurs, l'éditeur, l'imprimeur, et au brochage...

Normalement, le conseil communal de Lasne va se prononcer sur les questions de voirie. Ensuite, le collège devra statuer sur la demande, dans le délai dont parlait M<sup>e</sup> Haumont et que nous avons souligné plus haut : dans les 30 jours de la publication du rapport d'incidences.

Fernand DEBREYNE,  
section Urbanisme et Aménagement  
du Territoire.



Les promeneurs à pied, à cheval et à vélo sont encore trop souvent considérés par les propriétaires de terrains, les cultivateurs, comme des ennemis.

Il est un fait que si, la grande majorité des promeneurs est respectueuse des sentiers et de leur environnement, d'autres s'en écartent, marchent, chevauchent ou roulent à plusieurs de front, empiètent sur les semis, les cultures et laissent courir leurs chiens où bon leur semble.

Notre groupe SENTIERS s'emploie à défendre ceux-ci et ne fait d'ailleurs que se conformer à l'article 2 de nos statuts qui spécifie clairement que la compétence de notre association s'étend "à la sauvegarde et à la défense des sentiers et leur libre accessibilité au public".

C'est clair, mais "libre accessibilité" implique le respect de ces sentiers et de leur environnement, aussi bien par les propriétaires voisins ou ceux dont les champs sont traversés par un sentier que par ceux qui les empruntent.

## Promeneurs, cultivateurs, ennemis ?

Les sentiers, dont l'origine remonte parfois très loin dans le temps, ont été créés pour séparer des propriétés, permettre aux charrois agricoles de pénétrer jusqu'au cœur des cultures.

Ce sont des raccourcis pour rejoindre plus aisément telle ou telle partie du village sans devoir emprunter les rues principales, les routes à grande circulation.

Les cultivateurs, les fermiers ont, au cours des siècles, façonné ces paysages que nous apprécions tant.

Aujourd'hui, si des sentiers ont perdu leur fonction première, d'autres utilisations leur sont ouvertes.

Ces voies permettent des formes de loisirs en pleine expansion : la marche, le sport, dans un environnement calme, aéré. Ce sont les meilleurs antidotes au stress que nous impose la vie moderne, en nous invitant à la découverte des beautés de notre pays.

Les sentiers de notre village sont le prolongement de ceux, nombreux, qui sillonnent le pays en tous sens. Certains sont une parcelle des célèbres sentiers de Grande Randonnée (GR) qui ne connaissent pas les frontières.

Il serait catastrophique et criminel de laisser périr ces maillons de notre patrimoine naturel incomparable. Notre devoir est d'y veiller. **D.G.**

## PÉRILS EN NOS DEMEURES (suite de la première page)

sants à ce projet déplacé. Les journalistes présents n'ont pas manqué de faire écho à cette soirée, dans la presse.

A cette occasion, le Bourgmestre a proclamé sa nette opposition au projet, ce dont tout le monde s'est réjoui.

La Région wallonne a déposé son rapport d'incidences (cfr article voisin). Nous nous sommes penchés sur ce document et tenons à mettre en évidence deux points incontestables négligés par le projet, à savoir l'égouttage et l'accessibilité des services de secours.

Le bureau chargé de l'étude d'incidences préconise des alternatives non conformes au PCGE (Plan Communal Général d'Égouttage). La plupart de ces solutions causeront immanquablement de graves problèmes aux voisins du site et de la nappe aquifère.

Retenons entre autres que les stations d'épuration rejettent leurs eaux usées dans des sables bruxellois vulnérables par d'éventuelles pénétrations d'eaux polluées puisqu'ils constituent le site d'importantes nappes d'eaux souterraines exploi-

tées pour l'alimentation en eau potable de plusieurs localités. Autrement dit, une famille de 4 personnes rejette journallement +/- 500 litres d'eau. 53 logements rejettent donc pas moins de 25.000 litres d'eaux usées par jour. Les jardiniers que vous êtes tous, connaissent la très faible perméabilité du sol sur ce site, pour ne pas dire son imperméabilité. Les eaux rejetées ne seront pas absorbées (préparez vos bottes) et les jardins en contrebas seront gorgés d'eau.

Après avoir étudié le projet, le rapport des services d'incendie mentionne une série de règles à respecter impérativement pour l'accès des véhicules de secours; dimension des routes, rayon de braquage, interdiction de stationner sur les accotements, hauteur minimale pour les camions...

Actuellement, la rue du Village est déjà trop étroite par rapport à la largeur minimale exigée par les services d'incendie (4m en comptant les accotements au lieu des 5 m requis). Autant avertir dès aujourd'hui les habitants de Couture-Saint-Germain de ce que, si ce projet se réalise, ils ne devront plus compter que sur

eux-mêmes et la solidarité des voisins en cas d'incendie, comme "au bon vieux temps". En effet, vu le nombre de véhicules qui seront immanquablement garés sur les accotements (c'est déjà la situation actuelle à certains endroits), les véhicules de secours seront dans l'impossibilité d'atteindre le lieu du sinistre. Achetez déjà des seaux, du sable, et organisez les équipes.

Les graves inconvénients évoqués ci-dessus justifieraient à eux seuls le rejet de ce projet; ils sont majeurs mais ne sont malheureusement pas les seuls. Sachez cependant que lors de la réunion de concertation du 23 juin, l'auteur du projet n'a pu apporter AUCUNE réponse aux questions posées à ce sujet, argumentant de ce qu'il était encore trop tôt pour décider des options à prendre, qui sont de toute façon contraires aux règlements en vigueur (PCGE et accès des services de secours).

ALORS, DANS CES CONDITIONS, COMMENT POURRAIT-ON ACCORDER L'AUTORISATION DE BÂTIR ALORS QUE DES POINTS ESSENTIELS N'ONT PAS DE SOLUTION ?

**LE COMITÉ DE QUARTIER  
"SAUVONS  
COUTURE-SAINT-GERMAIN"**



## À LA SAINTE-CATHERINE, TOUT BOIS PREND RACINE

Dans le numéro précédent, je vous entretenais du CHARME en vous disant qu'il était l'arbre de l'année. C'était de l'année 1997 !

En 1998, la semaine de l'arbre qui commence le 21 novembre est dédiée au bouleau.

Chez nous, deux espèces indigènes de bouleau cohabitent : le bouleau verruqueux (*Betula pendula*) et le bouleau pubescent (*Betula pubescens*). Ces deux espèces sont souvent difficiles à différencier. Le bouleau verruqueux est un peu plus pleureur, le tronc est droit à l'écorce d'abord lisse, blanche, devenant par après crevassée et noirâtre à la base. L'écorce conserve des surfaces blanches et lisses en forme de losanges. Ses rameaux sont grêles, souples, pendants et glabres.

Le bouleau pubescent n'a jamais un port pleureur. Ses branches sont plus raides et dressées jusqu'à leurs extrémités. Son tronc est souvent tordu, à l'écorce moins blanche et restant plus uniforme, gerçurée avec l'âge, mais ne devenant que rarement ou tardivement crevassée, noirâtre. Ses rameaux sont moins souples et pubescents.

### LES BOULEAUX SONT PIONNIERS

Ils sont les premiers à s'installer sur les sols abandonnés (anciennes carrières, terrains en friche, mises à blanc,...).

En fait, il prépare la venue d'autres espèces. Il supporte mal d'être à l'ombre d'autres arbres plus importants et donc, une fois qu'il a préparé le sol nourricier et protégé de son ombre les jeunes plants d'autres arbres, il meurt étouffé par ceux-ci ou simplement de vieillesse. Sa durée de vie n'excède pas les cent ans. Sa présence enrichit le sol en azote, phosphore et potassium. Il se plaît sur tous les sols (des sols sablonneux aux sols marécageux).

Le bouleau n'a donc de cesse que de prendre les places vacantes à découvert et d'y assurer l'intérim jusqu'au retour de la forêt. Le bouleau ne brigue un poste stable et une position relativement dominante que dans les chênaies claires, sur sols pauvres, siliceux, acides, caillouteux, sablonneux.

Il est un de nos arbres les plus accueillants : 300 espèces d'insectes lui sont associés, et donc de nombreux oiseaux. Des champignons se développent à ses pieds (amanites, bolets, lactaires, russules, ...).

# AU BOULEAU



Son feuillage léger laisse libre cours à de multiples plantes de sous-bois.

Le bouleau est fort présent

dans la forêt feuillue wallonne. Il occupe 10% de sa surface derrière le chêne (40%) et le hêtre (21%).

Le bouleau fut longtemps une matière première indispensable et cela surtout chez les peuples du Nord. Son bois est excellent pour le chauffage. Mais il faut le brûler rapidement après sa coupe et surtout ne pas le laisser sécher pendant des années. Son écorce avait de multiples usages. Elle recouvrait les pirogues des indiens d'Amérique, servait de toiture en Laponie, et pouvait également servir de parfum !

Elle avait enfin des vertus médicinales.

Le bouleau a, chez de nombreux peuples, des pouvoirs magiques. Par exemple, dans le Berry : "pour guérir une fièvre, creuser un trou dans le tronc d'un bouleau, y cacher ses rognures d'ongles et reboucher le tout soigneusement..."

Dans le Hainaut et le Brabant, le bouleau est censé protéger de la foudre.

En Suède et en Norvège, toute ferme possédait son bouleau tutélaire attaché au destin du clos et de ses occupants. Il est également symbole de renouveau.

La sève du bouleau était autrefois une source de sucre et de vitamine pour tous les peuples nordiques. Elle se consomme fraîche, cuite ou fermentée.

Elle donne alors une boisson pétillante similaire au cidre.

N'oublions pas un usage plus courant : le bouleau détient un monopole dans l'industrie du balai.

Actuellement, le bois se travaillant facilement et se prêtant très bien au déroulage, au tranchage et au collage, il sert à la caisserie, en modélisme, au placage décoratif et à la tournerie d'objets ménagers. On en fait également de la pâte à papier. À Lasne, nous rencontrons principalement le bouleau verruqueux et ce sur les terrains sablonneux. Nous n'avons pas trouvé de "champions", il ne vit pas vieux et trouver un arbre de 150 cm de circonférence est rare. Si vous en connaissez, faites-le nous savoir.

Yves LIMAUGE

## On sème pour la vie !

Pour 2002, comme le prévoit la réglementation européenne, toute production végétale biologique devra être issue de semences produites de manière biologique. La situation pêchait par un manque de cohérence !

Il n'était, en effet, pas normal qu'une graine ayant servi à faire pousser une tomate biologique ait été obtenue préalablement à coups de pesticides et d'engrais chimiques.

Nature & Progrès, association pour la promotion du jardinage et de l'agriculture biologiques, a fait le point sur le monde de la semence dans sa revue de novembre-décembre.

Vous y découvrirez un dossier complet

sur la problématique de la production industrielle de la semence et du combat qu'ont dû mener les producteurs de semences biologiques afin de maintenir la diversité du patrimoine génétique dans le respect des lois de la nature. Ces pionniers ont pu sauvegarder des anciennes variétés de légumes mieux adaptées aux besoins de l'agriculture biologique et qui offrent plus de saveur et d'originalité dans nos assiettes.

### Retrouver la saveur des légumes d'autrefois,

afin de soutenir ce mouvement et de rendre service à tous les jardiniers soucieux de la protection de l'environnement et du patrimoine génétique, Nature

& Progrès détient la liste des quelques jardinerie spécialisées vendant des graines bio et organise également, jusque fin janvier, un groupement d'achat de semences biologiques.

Sur simple demande, un catalogue de semences est disponible, reprenant plus de 200 anciennes variétés de légumes, de plantes aromatiques et de fleurs.

Pour vous procurer ce numéro de la revue Nature & Progrès (format A 4) et le catalogue des semences biologiques, envoyez vos coordonnées et 215 F (180 + 35 de port) par chèque barré au nom de N & P, à Nature & Progrès, 520, rue de Dave à 5100 JAMBES.

Pour le catalogue uniquement, envoyez vos coordonnées et 2 timbres à 17 F à la même adresse.



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE "LASNE NATURE" DU 29 OCTOBRE 1998.

## Bilan d'un an d'activités et perspectives d'avenir

Dans le rapport présenté au nom du conseil d'administration il a été rappelé que celui-ci propose, chaque année, à quelques-uns (5 ou 6) des nombreux membres adhérents de l'asbl, qui ont marqué un attachement particulier à son développement, d'accepter de devenir membres effectifs.

Ils viennent ainsi renforcer le cœur de l'association et cela leur donne le droit de vote lors d'élections ou de prises de décisions importantes.

Après avoir salué l'assemblée et les nouveaux effectifs de 1998, un bilan de l'année écoulée fut dressé dans les domaines les plus divers.

Pour l'urbanisme, c'est notre ferme opposition au projet de construction de nombreuses habitations au centre de Couture qui mobilisa l'essentiel de nos forces.

Furent ensuite évoqués nos actions concernant la Réserve du Ru Milhous, l'opération "Sauvetage des batraciens", nos promenades, conférences, expositions, le contrat de rivière, le travail du groupe Sentiers.

L'importance du recrutement de nouveaux membres et la "fidélisation" des anciens ainsi que le rôle central joué par notre bulletin d'information, élément de contact permanent avec la population, ont été ensuite soulignés en souhaitant une plus étroite collaboration des lecteurs à sa rédaction.

Cette lecture terminée, les comptes de l'association ont été examinés et approuvés à l'unanimité, après présentation du rapport du commissaire aux comptes.

Avant de passer au vote pour l'élection pour 2 ans du nouveau conseil d'administration, les perspectives d'avenir furent évoquées en remarquant que ce sera au nouveau conseil de définir les objectifs à atteindre.

C'est ainsi qu'ont été évoqués, pêle-mêle : la poursuite du balisage de tous les sentiers, les projets de nouvelles éditions, la suite du recensement des arbres remarquables et des fermes de la commune, l'organisation d'expositions, des actions de sensibilisation en direction des écoles et des jeunes, les possibilités d'acquisition ou de location d'un nouveau terrain sensible à protéger, etc.

Ce sont là quelques-unes des pistes de travail qui s'ouvriront à nous durant cette période.

Elle nous mènera à l'an 2000, date du 10<sup>ème</sup> anniversaire de la fondation de Lasne Nature.

**Après un échange de vues sur les actions passées et à venir, l'assemblée passa à l'élection du nouveau conseil d'administration pour la période 1998-2000.**

**Ont été élus ou réélus 7 administrateurs qui sont, par ordre alphabétique : Jacques COLARD - Jean-Marie DEBATTY - Joël DULLIER - Didier GELUCK - François HUPET - Yves LIMAUGE et Olivier SCAILLET**

**Lors de sa première réunion du 10 novembre, le conseil a élu comme président Jean-Marie DEBATTY, confirmé Didier GELUCK au poste de secrétaire et Joël DULLIER à celui de trésorier.**

**Quant à Yves LIMAUGE qui avait demandé, après 4 ans de présidence particulièrement efficace, à être, pour des raisons de surcharge professionnelle, libéré de cette fonction, il a accepté d'assumer désormais la vice-présidence de l'asbl.**

D.G.

Si le texte intégral du rapport présenté à l'assemblée générale vous intéresse, demandez-le nous, nous vous en expédierons une copie.



Que faire de nos déchets ?

Nous sommes revenus très souvent au sujet au cours des années et avons tenté d'aider nos lecteurs dans les dédales, souvent changeants, des réglementations et innovations en la matière.

Les types de collectes, de matériaux se diversifiant, nous tentons aujourd'hui ( en pages 6 et 7) de donner un tableau aussi clair que possible de toutes les possibilités d'élimination des déchets qui s'offrent à nous, habitants de Lasne.

La plus grande partie de ces possibilités ne demandent pas de dépenses individuelles si nous voulons nous donner la peine de les bien utiliser.

Nous savons que le vrai problème se situe au stade de la PRODUCTION et qu'il convient tout d'abord de combattre les gaspillages, d'éviter la production de déchets, mais nous ne pouvons pas attendre que des solutions efficaces soient apportées à ce problème et nous laisser envahir par ces déchets. Voyons donc comme gérer au mieux cette masse impressionnante.

### ENLÈVEMENTS À DOMICILE- MODIFICATIONS

Les tournées de ramassage des poubelles ayant été réorganisées, le numéro de décembre 1998 de "La vie à Lasne" donnera un tableau complet reprenant les nouveaux jours de ramassage des poubelles, des collectes de papier et carton et des gros encombrants. Gardez précieusement ce tableau... et celui que nous publions.

### PARCS À CONTENEURS

Voyez sur notre tableau des pages suivantes ce que vous pouvez y apporter.

- Il existe actuellement 11 parcs à conteneurs installés par l'IBW dans le Brabant wallon, mais c'est celui de RIXENSART qui est le plus aisé à atteindre pour les habitants de Lasne.

Il est située Colline du Glain à 1330 RIXENSART. ( rue qui portait le nom d'Auguste Lannoye).  
Tél. : 02/ 654 12 26.

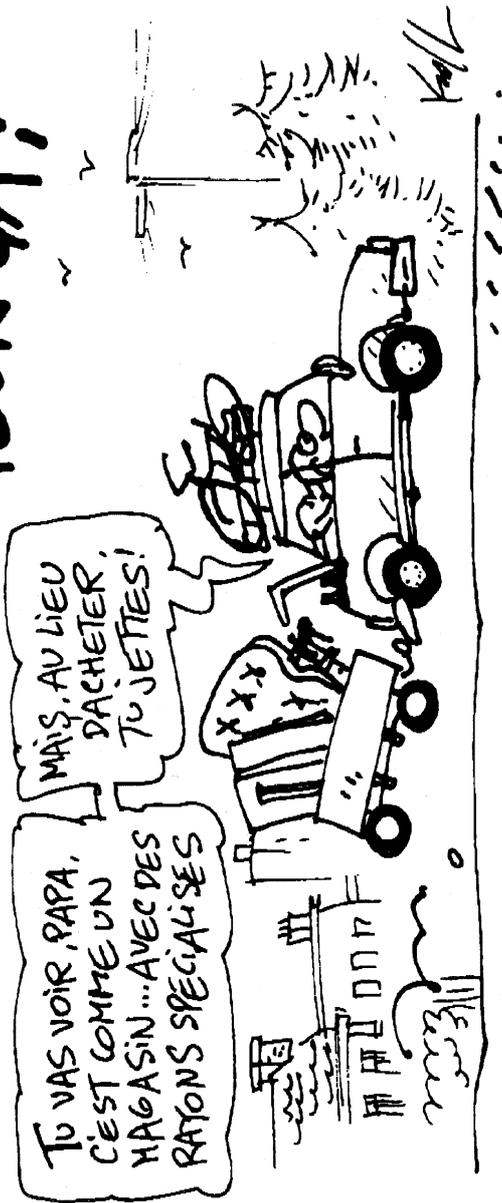
D'autres parcs à conteneurs sont également accessibles aux Lasnois comme celui d'Ottignies-Louvain-la-Neuve situé avenue Georges Lemaître.  
Tél.: 010/ 45 34 38.

LES HEURES D'OUVERTURE DE TOUS LES PARCS:  
en horaire d'hiver c.à.d. du 1/11 au 28/02, du lundi au vendredi de 10h à 17h15 et le samedi de 9h à 17h15.  
L'horaire d'été du 1/03 au 31/10 est du lundi au vendredi de 11h à 18h15 et le samedi de 10h à 18h15.

(Suite: tableau des pages 6 et 7)



# JETER? IL Y A DES ENDRROITS POUR ÇA!



## ALLEZ AUX PARCS À CONTENEURS

*Les deux dessins illustrant ce dossier sont dus au talent du dessinateur KROLL et réalisés à la demande de la Province du Brabant wallon. Merci à lui.*

### (Suite de la page précédente)

IL EST PRUDENT DE TÉLÉPHONER AU PARC À CONTENEURS que vous aurez choisi avant de vous mettre en route. En effet il peut arriver que certains conteneurs soient comblés ou que l'IBW n'ayant pu négocier ou renouveler la prolongation d'un contrat avec des récupérateurs fiables pour tels ou tels matériaux, il faille en interrompre la récolte.

Un coup de téléphone vous évitera un déplacement inutile ou le chargement d'une partie de vos déchets.

En allant aux parcs à conteneurs, n'oubliez pas d'emporter votre carte d'identité afin de prouver que vous êtes domicilié à Lasne. L'accès aux parcs est gratuit.

### Comment lire ce tableau

1. Les objets ou groupes d'objets sont classés par ordre alphabétique.
2. Pour chacun, il est indiqué par qui ils sont collectés, où ils peuvent être portés.
3. Il est chaque fois indiqué à côté de chaque type d'objet, ce qu'il advient en principe de ces déchets. La lettre **R** indique qu'ils sont destinés à être récupérés ou recyclés.

### aux parcs à conteneurs.

Sont interdits: films, sacs plastiques, pots à yaourt, barquettes à fruits, bouteilles à huile et produits toxiques.

### Bouteilles de verre

Dans les bulles situées près des centres sportifs de Lasne, Maransart et en contrebas de l'église de Couture

À porter aux parcs à conteneurs.

Les déchets de construction, pour pouvoir rejoindre les décharges spécifiques dans ces parcs doivent être INERTES, c'est-à-dire INCOMBUSTIBLES ET IMPUTRESCIBLES.

Ils ne peuvent donc contenir ni sacs et tubes plastiques, ni papiers, cartons ou bois.

### Gros encombrants ménagers incinérables

Emballages, récipients, meubles, matelas, châssis, fonds de grenier pour autant que leur poids, leur nature, leur volume permettent le chargement manuel dans un véhicule.

Collecte à domicile 4 fois par an.

Voir calendrier détaillé dans "La vie à Lasne" de décembre. Apposer une vignette sur chaque encombrant ou aux parcs à conteneurs.

### Gros encombrants ménagers non-incinérables

Encombrants métalliques, porcelaines comme lavabos, cuvettes W-C, verres etc.

Collecte à domicile 2 fois par an. Voir calendrier détaillé dans "La vie à Lasne". Apposer 1 vignette sur chaque encombrant ou aux parcs à conteneurs

### Huiles végétales et animales

A ne pas mélanger avec les huiles de moteurs!

Porter aux parcs à conteneurs.

### Huiles de moteurs

A ne pas mélanger avec solvants, pétroles ou essences.

Porter aux parcs à conteneurs.

### Médicaments périmés

Les pharmaciens assurent, sur base volontaire, la réception et le stockage des médicaments périmés ou déclassés.

### Métaux

**R**

**R**



aux parcs à conteneurs, sauf bombonnes de gaz.

## Papiers et cartons

Collecte mensuelle à domicile - voir calendrier les tas doivent être ficelés, pour éviter l'envol durant le transport et les cartons aplatis pour limiter l'encombrement.

ou  
aux parcs à conteneurs (où il convient de séparer papier et carton).

Sont interdits les housses plastiques, papiers plastifiés ou aluminés, les papiers gras, la frigolite, les cartons de poudre à lessiver (ceux-ci vont dans les encombrants).

## Piles usagées

Rechargeables ou nickel-cadmium, piles alcalines, salines et autres, piles boutons.

Collectées dans de nombreuses grandes surfaces en collaboration avec le WWF

ou

aux parcs à conteneurs.

## Tetra Brick

Cartons à lait et boissons qui doivent être vides et aplatis.

Porter aux parcs à conteneurs.

## Textiles

Tous les textiles propres (non humides) et chaussures peuvent être portés  
aux parcs à conteneurs.

Certaines associations récoltent les vêtements dans des conteneurs spéciaux que l'on trouve entre autres sur les parkings de diverses grandes surfaces.

## Troncs et souches de plus de 15 cm de diamètre

À mettre dans les encombrants.  
aux parcs à conteneurs.

Il n'est jamais trop tard pour adhérer à  
l'asbl Lasne Nature,  
ou renouveler votre cotisation annuelle  
(minimum: 300 F).  
Lasne Nature 001-2326233-55 - 1380 LASNE

aux parcs à conteneurs où les bouteilles de verre blanc et de couleur doivent être séparées.

On s'achemine sans doute également vers ce genre de tri pour les bulles.

Sont interdits faïences, terres cuites, miroirs, verres plats, qui iront dans les encombrants.

## Déchets de jardin

Exempts de plastique, cailloux, fils de fer, etc....

Dans votre COMPOST  
ou  
aux parcs à conteneurs.

## Déchets ménagers:

tout ce qui rentre dans les sacs-poubelles hebdomadaires sauf si c'est particulièrement lourd.

Récolte à domicile.

Apposez une vignette par sac de 100 litres maximum.

## Déchets ménagers biodégradables C

Déchets de cuisine, de jardin à déverser sur compost (voir nos articles dans nos numéros 23, 24, 32, 33 etc.)  
Pratiquement gratuit et donnant une excellente terre pour plantations.

## Déchets spéciaux

entre autres : fonds de peintures, vernis, colles, produits de bricolage - médicaments et cosmétiques périmés - piles et batteries- solvants, diluants, encres - produits photo - radiographies - pesticides et autres produits de jardinage - produits d'entretien - tubes TL(neon) - thermomètres à mercure - chimiques divers. Compresseurs et pensements interdits.

NE PAS MELANGER LES PRODUITS AVANT DE LES AMENER AUX PARCS À CONTENEURS.

Signaler aux préposés les produits particulièrement dangereux.

Ils seront détruits par traitement spécifique ou partiellement recyclés.

## Gros Encombrants

(ne provenant ni d'activité industrielle ou artisanale) Sont considérés comme encombrants les déchets qui par leur poids ou leur volume, ne peuvent être mis sur la voie publique lors des collectes hebdomadaires. Ce qui rentre dans un sac poubelle (sauf si c'est partiellement lourd) n'est pas un encombrant.

postage.

La lettre **D**, indique que la seule solution envisagée actuellement est la mise à la décharge, avec la possibilité d'une valorisation énergétique (biogaz).

Les lettres **TS** signifient que certains produits dangereux subissent des traitements spécifiques et sont partiellement recyclables.

Si la tendance générale est de plus en plus la récupération et le recyclage, personne n'ignore qu'il y a malheureusement encore trop souvent des cas ou divers types de déchets en principe recyclables sont mis à la décharge ou incinérés.

Il faut que les efforts de tri qui sont demandés aux citoyens en vue de la récupération et du recyclage ne soient pas réduits à néant. Lorsque le public sera certain que ce qui est annoncé est réalisé, il collaborera de bonne grâce à ces opérations.

Si les parcs à conteneurs sont réservés à des déchets non professionnels, les commerçants et indépendants peuvent aussi y apporter gratuitement papier, carton, verre, plastique, tetra pak, huiles, (et également y déposer leurs déchets verts moyennant le paiement de 600 F/m<sup>3</sup>).

## Bouchons

et tous articles en liège (sans métal, cuir, bois, ou autre) c.à.d. bouchons divers, panneaux muraux, revêtements de sols, semelles de chaussures, sous-plats. Des centres de collecte se mettent en place.

Rens. : asbl "Le petit liège" c/o René Hamers, chemin du Meunier, 7, 4831 BILSTAIN. Tél.: 087/ 44 50 21.  
Centres de récolte :

À Wavre : "Le Jardin de Geneviève", 24, galerie des Carmes, Tél.: 010/ 65 53 88 et Jadotel Amice, route Provinciale, Tél.: 010/ 41 68 22.

À Braine-l'Alleud : F.Lespineux (adr.prof.), 39, rue J. Lanneau, Tél.: 02/ 384 25 93 et Romato s.a. 487, chemin de Tubize, Tél.: 02/ 387 40 25.

L'association "Le petit liège" recherche chez nous des personnes qui seraient prêtes à récolter ces bouchons.

## Bouteilles de plastique

Dans les bulles (les écraser afin d'en réduire fortement le volume.

ou



## UN GUICHET DE L'ENVIRONNEMENT

sera dorénavant ouvert les mardis et jeudis matin (9 à 12h) au Service Travaux - Urbanisme - Environnement  
rue de la Closière, 2 à Lasne.

La permanence en est assurée par Madame Anne PIRON, la nouvelle Eco-conseillère de Lasne.

## CARAC'TERRE

*Le Brabant wallon- la jeune province, a édité récemment avec la collaboration du Centre Culturel du Brabant wallon un amusant jeu didactique. Il a comme but de nous faire mieux connaître la province et ses 27 communes.*

*Il est composé de quatre groupes de 60 cartes comportant 120 questions et réponses. Chaque groupe se rapporte à un des quatre sujets du jeu :*

- L'environnement, l'eau,
- l'agriculture et le tourisme vert.

*Quatre grands puzzles composés chacun de 32 pièces, un dé et les règles du jeu complètent cet ensemble.*

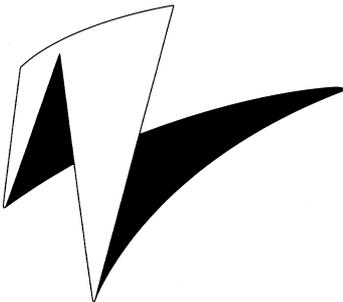
*Ces 480 questions et réponses nous donnent une foule d'informations et constituent un précieux complément pédagogique pour les enseignants et les animateurs.*

*Mais, "Carac'terre" est avant tout un jeu qui peut se jouer à deux, jusqu'à six ou en équipes. Il convient aux enfants de plus de 10 ans.*

*"Carac'terre" n'est pas en vente dans le commerce. Il peut être emprunté à la ludothèque de Lasne.*

### ■ la jeune Province

Brabant wallon



### La Province du Brabant wallon

Bâtiment Folon  
chaussée des Nerviens, 25 à 1300 WAVRE.  
Tél.: 010/ 23 60 11 - Fax : 010/ 23 62 69.

# Jardins d'Automne

Tous les jardiniers savent que "La nature reprend vite ses droits", surtout quand une année pourrie nous a laissé peu de temps pour travailler au jardin. Et puis, quelle que soit notre envie d'avoir un jardin "naturel", nous savons très bien que dans Art, il y a Artifice, et que la spontanéité mène souvent à des désastres.

D'où la tradition du "jardin bien en ordre", où les annuelles sont arrachées, les vivaces coupées à ras, les sols bêchés, les buissons ramenés à leur plus commun dénominateur. A nous, après tous ces efforts, la satisfaction du travail accompli et la vue désolante de terres nues, à peine zébrées de quelques pieds de rosiers butés ou non.

Pourquoi, si vous n'avez pas encore eu le temps de vous transformer en Attila domestique, ne pas paisiblement remettre cela à plus tard comme le font les Anglais ?

Contentez-vous, en cette saison, quand la terre ne sera plus gorgée d'eau, d'arracher les mauvaises herbes les plus visibles, d'aérer les terres à la fourche et d'y ajouter de la tourbe, du sable ou du compost, de chauler légèrement vos pelouses méchamment acidifiées par les pluies continues, ou de chouchouter la terre au pied de vos arbustes favoris. **MAIS NE TOUCHEZ PAS A VOS PLANTES VIVACES.** Les avantages de ce système sont multiples :

- la petite faune de votre jardin va trouver à satiété des refuges pour les mois froids;
- les plantes seront mieux protégées du gel;
- la terre ne sera pas exposée directement, et améliorera la vie de ses micro-organismes;
- quant à vous, chaque petite gelée blanche ou chaque chute de neige se transformera en véritable féerie, puisque votre jardin aura gardé tout son relief.

Dès la fin des grands froids, vous pourrez alors sortir sécateurs et brouettes, pour tailler vos rosiers (dont l'oeil extérieur sera bien visible) et vos arbustes (vous verrez bien la différence entre les branches mortes et les autres), et c'est avec attendrissement que vous supprimerez les tiges mortes des vivaces, puisque les nouvelles petites pousses, au ras du sol, vous parleront déjà des promesses du printemps.

Et si, à ce moment, vous dérangez un escargot paresseux qui sommeille encore dans les alchémilles, il ne vous en voudra pas trop.

*Françoise le Borne.*



### BOÎTES AUX LETTRES

Dans un ancien numéro de Lasne Nature, nous consacrons un article humoristique au travail de nos bénévoles (une trentaine), distribuant tous les trimestres le bulletin dans les maisons de Lasne, et aux difficultés qu'ils rencontraient parfois.

Depuis lors, les choses ne sont pas devenues plus faciles.

Il y a toujours ces maisons sans boîte aux lettres, ces boîtes en mauvais état ou dont l'ouverture est minuscule, celles, enfin, qu'il faut aller chercher à 100 mètres du chemin en espérant ne pas rencontrer un chien peu accueillant, etc.

Pourtant, un règlement très précis en la matière existe.

Il dit entre autres :

1. Les boîtes aux lettres doivent être placées à la limite de la voie publique.

2. Une dérogation a été prévue pour les personnes handicapées vivant seules, inscrites au Fond national de reclassement des handicapés et dont la maison serait située à plus de 50 mètres de la voie publique.

3. Les boîtes aux lettres doivent comporter une ouverture d'au moins 22 cm x 3 cm. Cette ouverture doit se situer à une hauteur de 80 cm au moins et 150 cm au plus, par rapport à l'endroit où il faut se placer pour y avoir accès. Cet accès doit être libre, aisé et exempt de danger.

Les facteurs, qui sont gens aimables, n'exigent pas le respect de ce règlement et chaque jour, chaque semaine, rencontrent ces obstacles à l'exercice normal de leur profession. Pourquoi ?



# CES ÉTONNANTES

# MIGRATIONS

Dès la fin de l'été, notre ciel est parcouru par des voyageurs ailés se hâtant vers leurs quartiers d'hiver. La plupart de ces oiseaux, farouchement individualistes lorsqu'ils nichent, deviennent grégaires aux approches de leur départ. Grâce aux observations, au baguage, aux comptages, on a pu déterminer les déplacements et les destinations de nombreuses espèces.

On distingue les grands migrateurs, les sédentaires qui peuvent par contre, dans d'autres régions, être de grands migrateurs, comme la foulque, et les petits migrateurs qui ne quittent pas le continent.

Ainsi, la plupart des passereaux des pays du nord, des oiseaux marins ou de rivages des zones septentrionales ou arctiques, prennent la direction sud ou sud-ouest et se retrouvent dans les régions tempérées de Grande-Bretagne, de Belgique, de France ou des régions méditerranéennes. Les cygnes, les oies, les canards rejoignent nos régions ou continuent jusqu'en Afrique.

De nombreux familiers des rivages suivent les côtes atlantiques de l'Europe, de l'Afrique et continuent même jusqu'au Cap. Les sternes voleront d'un pôle à l'autre. La grue cendrée quitte les pays nordiques, traverse la Belgique, la France, l'Espagne et par Gibraltar atteint le Maroc. Une autre voie passe par la Sicile et aboutit en Tunisie; un troisième itinéraire, venant de Russie septentrionale passe par la Mer Noire, le Bosphore, pour

gagner l'Égypte ou l'Éthiopie. Les cigognes, en grands voiliers, profitant des ascendances, empruntent également ces grands itinéraires et un imposant contingent se regroupe en Afrique équatoriale et continue par la vallée du Nil et la dépression des grands lacs vers l'Afrique du Sud. De multiples rapaces diurnes suivent également ces routes vers le sud.

Les hirondelles, rossignols, pouillots fitis, gobe-mouches gris, coucous, martinets, loriots, bergeronnettes... quittent leur aire de nidification des contrées septentrionales ou tempérées pour passer l'hiver dans des pays tropicaux ou subtropicaux. Quelques-uns reviendront par un autre chemin qu'à l'aller : ce sont les migrateurs "en boucle", tels la caille des blés, le loriote, l'hirondelle de rivage, l'hirondelle de cheminée... On a estimé à 220 millions le nombre des hirondelles de cheminée se retrouvant en Afrique.

Certains oiseaux originaires d'Asie et même d'Asie orientale, de l'Alaska, du Groenland, migrent vers l'Afrique équatoriale. Il semblerait que le continent, encore assez vierge, offre une grande sécurité et beaucoup de nourriture pour ces millions de voyageurs venus d'Europe ou d'Asie. Les grands migrateurs mènent ainsi une double

vie sur des continents différents. Ils passent des régions arctiques au climat tropical sans problèmes. Il y trouvent la nourriture qui leur convient, bien qu'elle soit complètement différente.

Le bécasseau minute, par exemple, est davantage chez lui en Afrique que chez nous dans le Nord. C'est l'un des limicoles les plus communs, avec les chevaliers sylvain et guignette, sur les rives des lacs d'Afrique.

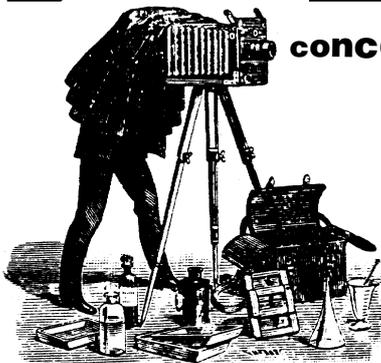
On trouve beaucoup de limicoles (avocettes, etc.) dans les grands estuaires ou deltas du Sénégal, dans les lacs ou marais, le long des rivières de la république du Congo, au Katanga, au lac Edouard en Zambie pour ne citer que quelques exemples.

Les oiseaux qui nichent dans le grand Nord y séjournent très peu. Ils y arrivent en mai et même juin, alors que la neige recouvre encore le sol, pondent et nourrissent leurs oisillons et repartent aussitôt, quelle que soit l'abondance de la nourriture. Souvent, mâles, femelles et jeunes quittent la zone de nidification à des moments différents.

Ces migrations qui semblent immuables, ont été acquises au cours de plusieurs millénaires et sont en évolution constante avec les changements de climat.

(à suivre)

Extrait d'un article de Simone Hubrecht paru dans le bulletin de la commission ornithologique et de la protection de la nature d'Auderghem.



## concours de photos

Photos de paysages, du patrimoine de la commune mais aussi photos d'atmosphère reflétant la vie du village.

Ces photos devront être réalisées en diapositives 24 x 36 ou 60 x 60 afin d'obtenir des documents et des impressions de qualité.

Les dias seront envoyées à la rédaction du bulletin avant le 31 mai 1999, sans limitation de nombre.

Chaque envoi devra être mis sous enveloppe portant le nom, le prénom, l'adresse et le numéro de téléphone de son auteur ainsi que le nombre de dias se trouvant dans l'enveloppe, et le

nom du lieu où elles ont été prises. Les diapositives devront être protégées de façon à éviter toute trace de doigts ou griffes. Tous les envois feront l'objet d'un accusé de réception.

Dans le courant du mois de juin le jury, extérieur à Lasne Nature, décernera un prix de 5.000 F à l'auteur de la meilleure photo.

Les participants autoriseront l'asbl à reproduire la photo primée et d'autres photos qui auraient été sélectionnées, pour l'édition de ce calendrier ou pour d'autres publications de Lasne Nature. Ces documents resteront toutefois la propriété de leurs auteurs.

Ayant l'intention de publier dans le courant de 1999 un calendrier de l'an 2000 illustré de photos, nous faisons appel à nos lecteurs pour qu'ils nous envoient des photos des divers villages formant LASNE.



# Vivre ou Survivre

(suite de la première page)

- Les glaciers. Transformation du climat. Effet de serre. Influence des activités humaines. Solutions ?
- Du coeur de la forêt amazonienne à l'Antarctique.
- La couche d'ozone, rayons UV. Les CFC des aérosols proscrits.
- Exemple de l'Escaut traversant des régions fortement peuplées et les rejets qu'il a à subir.
- Les eaux de la mer du Nord .
- La croissance a-t-elle des limites. Quel futur nous préparons-nous ? Soyons solidaires des générations futures.
- Retour à la maison. Prévention et recyclage. Même confort, moins de gaspillage.
- Tout citoyen a un rôle à jouer dans la construction d'un développement durable.

Enfin, la dernière salle est le parlement des visiteurs.

Tous les visiteurs sont invités à donner leur avis et à participer à des votes sur des projets de loi traitant du sort des déchets, de la pollution de l'air, de la qualité de l'eau.

C'est aussi une manière de convier le citoyen à participer à la prise de décisions, un apprentissage de la démocratie.

D.G.

Vous trouverez en page 12, dans notre Agenda quelques renseignements pratiques sur l'exposition.

## Migration des batraciens

Le mois de mars verra le retour du printemps et peut-être, (cela dépendra des températures nocturnes), le début de la migration des batraciens.

Si vous êtes prêts à consacrer quelques heures au sauvetage de ces grenouilles, crapauds et tritons, inscrivez-vous chez la responsable de cette action : Johanna LEUPEN en téléphonant au 02/ 633 24 71 et dites-lui les jours et heures auxquels vous pourriez l'aider dans sa tâche. Donnez-lui vos coordonnées téléphoniques. Elle pourra ainsi vous joindre dès que la migration débutera.

## Bois, Café, Bananes, etc.

Plus d'une fois, nous entendons, voyons, lisons des informations concernant la déforestation, l'exploitation des planteurs de café ou de bananes, victimes de spéculations presque toujours scandaleuses. Depuis quelques années le circuit de distribution "Max Havelaar", se met en place, surtout en Hollande et en Belgique.

Ce nom est le titre du livre que l'écrivain néerlandais Multatuli (nom d'emprunt signifiant en latin "J'ai beaucoup supporté"), Max Havelaar lui-même écrivit au siècle dernier sur l'exploitation coloniale en Indonésie. Ce circuit permet d'acheter des bananes et du café portant ce label, en ayant la garantie que ceux qui les produisent retireront du fruit de leur travail un prix équitable.

Cette zone de distribution, encore bien modeste, progresse régulièrement, et il dépend de nous, et bien sûr de la multiplication des points de vente que cette initiative connaisse un plus grand succès et s'étende à d'autres produits d'outre-mer.

## Et le bois?

Depuis quelques années, le WWF accorde son soutien au F S C (Forest Stewardship Council ou Conseil pour la Gestion Durable des Forêts), qui tente à l'aide de certification, de promouvoir une gestion plus responsable des forêts.

Partout dans le monde, des groupes de travail, nationaux, ont été créés, (Belgique comprise).

Les normes auxquelles doit répondre une bonne gestion, normes adaptées à la situation locale de chaque pays ont été définies.

Le bois issu de forêts bien gérées reçoit un label (voir illustration ci-contre). Le consommateur qui achète ce bois portant le label FSC contribue ainsi à une gestion respectueuse de l'environnement, bénéfique socialement et économiquement viable.

Ce qui est appelé "Chain of Custody" est le trajet que le bois parcourt de la forêt au consommateur. Dans chaque phase (scierie, négociant, transformation, ...) le bois doit être contrôlé- par un organisme indépendant- afin d'éviter toute irrégularité.

Ce contrôle garantit que le bois est certifié FSC. Après le contrôle, le négociant, le scieur, le menuisier reçoivent un certificat avec un numéro



Le bois de ce produit provient de forêts gérées de façon responsable et certifiées suivant les règles du FSC.

CERTIFIED BY CAREWOOD CW-1001

FSC Trademark © 1996 Forest Stewardship Council A.C.

"Chain of Custody" mentionnant que le bois peut être vendu avec ce label. Chaque entreprise a son propre numéro.

Lorsque vous achetez du bois certifié (le système se met lentement en place en Belgique) demandez donc une copie du certificat.

La mention doit également figurer sur votre facture.

En recherchant ces bois, vous contribuerez ainsi à protéger les forêts.

En cas de doute ou pour de plus amples informations contactez

**BOIS ET FORETS, WWF**, chaussée de Waterloo, 608, 1050 Bruxelles.

Tél.: 02/ 340.09.07.



## courrier des lecteurs

### Réflexion de novembre

*Elle était énorme, magnifique, de plusieurs centaines de kilos et elle croyait rester à jamais le long du mur de l'église de Maransart où, je ne sais par quelle prouesse technique elle avait été amenée en 1908, pour l'éternité. Ils l'ont rouée de coups pour essayer de la briser. Elle n'a perdu que quelques éclats.*

*Alors, ce fut la grosse artillerie : camion, grue, conteneur.*

*Ils ont eu raison de cette pierre tombale. Avec quelques autres, gardiennes de notre passé, elle a quitté le cimetière pour un obscur dépôt.*

*On a gagné quelques places, on a perdu quelques témoins de l'histoire de notre village, ils sont irremplaçables.*

F.B.

### A demi domestiqués

*Faisans et perdrix sont très nombreux dans nos campagnes. Début août, un gros camion a amené des dizaines de cages renfermant des centaines d'oiseaux. Ils sont bien soignés, des lieux de nourrissage sont visibles un peu partout. Ils sont familiers et craignent peu les promeneurs. Ils sont là pour le bon plaisir des chasseurs, le plaisir de "tirer" tout simplement, entre amis...et parfois très près des jardins.*

F.R.



## Nos promenades

# Visite au domaine de Philippe de Spoelberch

En juillet, nous assistions émerveillés à la conférence illustrée donnée par Philippe de Spoelberch dans la maison de M et Mme Eric de Mévius à Couture-St-Germain.

Le 25 octobre, nous nous sommes retrouvés à quelques dizaines pour visiter à Wespelaar le parc d'Herkenrode.

Le domaine trouve son origine au XVIII<sup>ème</sup> siècle lorsque Jean-B. de Herkenrode, chef maieur de Louvain construisit un manoir et un parc régulier de style français.

Au cours des siècles le domaine fut complètement transformé et depuis 1970 Philippe de Spoelberch, après des dégagements successifs, étendit les plantations dendrologiques par l'introduction, en sous-bois, de très nombreux arbres et arbustes.

En 1986, il y créa un arboretum.

Le parc d'Herkenrode se compose actuellement de 10 hectares de jardin et 15 hectares d'arboretum en développement.

Le parc forestier rassemble une des plus riches collections botaniques privées de plantes ligneuses. On peut y découvrir près de 5.000 arbres et arbustes de 3.000 variétés différentes. La place nous manque pour énumérer ne serait-ce que succinctement tout ce que nous avons pu y admirer.

Contentons-nous de citer comme les chapitres d'une belle histoire :

- le potager et les pépinières entre les haies de hêtres et de lierre,
- les parterres botaniques qui contiennent magnolias, viornes, cornus et amélanchiers,
- les parterres mixtes de plantes vivaces,
- la prairie de fauche coupée une seule fois l'an, ce qui a permis à une végétation spontanée de se développer. Les orchidées (qui fleurissent en juin) y sont revenues massivement,
- le parc forestier et les rhododendrons botaniques,
- la collection des stewartias qui fleurit elle aussi en juin,
- les hybrides de rhododendrons et la collection de betulas,
- la collection d'érables particulièrement colorés fin octobre, les collections d'hydrangeas.

Au nord, dans le reste du domaine,

s'étend un arboretum de quelque 15 hectares.

Durant ces journées pluvieuses le ciel a été clément durant la plus grande partie de la visite et la pluie ne s'est mise à tomber que pour nous signifier qu'il était temps de rentrer.

Merci à Monsieur de Spoelberch de nous avoir permis de découvrir toutes ces merveilles.

J-M.D.



Lasne Nature

vous souhaite

une excellente

année

1999

Sous la conduite de Luciano d'Andrea et Élisabeth Fauville (guides nature du Brabant)

## Promenade mycologique au parc de La Hulpe

Ce n'était pas, ce samedi-là (3 octobre) un temps à mettre un champignon dehors. Il faisait assez froid, 5 à 6° ! Lasne Nature réunissait près de 30 personnes très intéressées par les multiples champignons de nos sous-bois. Le grand nombre de paniers, tous différents, témoignait de l'intérêt gustatif de chacun.

Les champignons se classent en 2 groupes: les ascomycètes et les basidiomycètes.

Les ascomycètes se reproduisent par des spores contenus dans un asque (pezize, morille, truffe), tandis que pour les basidiomycètes, les spores sont contenus dans la baside carpophore (chanterelle, amanite). Nous avons pu observer le "COPRIN NOIR D'ENCRE" (on utilisait autrefois son encre pour écrire). C'est un comestible douteux.

Le COPRIN CHEVELU est comestible si consommé jeune et sans le pied. La RUSSULE NOIRCISANTE (lames espacées et épaisses). Luciano nous montre sous un bouleau une très jolie AMANITE TUE-MOUCHES (toxique); son pied est terminé par une "volve" caractéristique et un anneau. L'AMANITE VAGINÉE est différente, elle est grise et sa volve est plus longue. L'AMANITE PHALLOÏDE, est très dangereuse.

Il y a, chez nous, de nombreuses espèces de BOLETS. Nous observons le BOLET TÊTE DE NÈGRE excellent et délicieux, le CÈPE DE BORDEAUX que des limaces ont apprécié avant nous. Un autre champignon en forme d'oeuf. Il est très bon pour certains, c'est le SATYRE PUANT. Les ARMILAIRES COULEUR DE MIEL, sur les souches, sont de véritables nettoyeurs

de la forêt.

L'ACCARIA AMÉTHYSTE est d'une couleur magnifique, le "violet améthyste". Le sous-bois en était constellé et certains d'entre-nous l'ont préféré à d'autres.

Nous observons encore bien d'autres espèces.

Élisabeth nous parle des 3 familles de champignons :

1. les champignons parasites qui peuvent tuer leurs hôtes.
2. Les champignons saprophytes (les recycleurs), ils se décomposent et transforment tout; ex. : le coprin.
3. Les champignons symbiotiques (le bolet par ex.). Ils échangent de la nourriture avec leurs hôtes. On trouve des champignons partout. Sous forme de levure (pain, bière, vin). La pénicilline est un champignon (moisissure).

Respectons les champignons. Ne détruisons pas inutilement ces carpophores; ils jouent un rôle important. Très heureux, nous nous quittons enrichis par cette belle après-midi. Merci à nos guides Élisabeth et Luciano.

Françoise TOBIE



Cette vessie-de-loup géante, n'a bien sûr pas été trouvée lors de cette promenade, mais en septembre, dans une prairie.



# AGENDA

## DÉCEMBRE 1998

**Dimanche 13** **JOURNÉE DE GESTION DE LA RÉSERVE DU RU MILHOUX.**  
Toutes les aides sont les bienvenues.  
Rendez-vous à partir de 9h30 ou à tout moment de la journée au bord de la Réserve, rue à la Croix (perpendiculaire à la rue de l'Abbaye). Bottes indispensables.  
Annoncez votre venue en téléphonant aux n° 02/ 633.30.29 ou 653.55.79 afin que nous puissions prévoir le nombre d'instruments de travail et la quantité de potage nécessaires.

### EXPO VIVRE OU SURVIVRE

Ne manquez sous aucun prétexte l'exposition VIVRE ou SURVIVRE à l'Institut des Sciences naturelles :  
29, rue Vautier à 1000 Bruxelles (lire notre compte rendu dans ce bulletin.)  
Jusqu'au 30 juin 1999. Ouverte tous les jours sauf le lundi et les 25/12/1998 et 1/1/1999.  
Du mardi au vendredi de 9h30 à 16h45 et les samedis et dimanches de 10 à 18h.  
Prévoir une durée minimum de la visite de 1h30.  
Informations 24 h/24 au (02) 627 42 38.  
Réservation obligatoire pour groupes au (02) 627 42 34 - Fax (02) 646 44 66 - www.kbi-nirsnb.be.  
TARIFS : Adultes 300 F - étudiants, seniors, carte J, amis de l'IRSCNB : 200 F  
handicapés : 150 F - Ticket familial : 850 F - groupes jeunes (-25 ans) : 150 F.  
La location d'un audio-guide est incluse dans le prix d'entrée.

**Pas de réunions de Lasne Nature fin décembre.**

## JANVIER 1999

**Dimanche 17** **JOURNÉE DE GESTION DE LA RÉSERVE DU RU MILHOUX**  
(voir le texte du 13 décembre ci-dessus)

**Dimanche 24** Nous ferons ensemble la promenade n° 10 du livre "Lasne et ses balades". Départ à 10 heures du parking de l'école Désiré DENUIT, chemin du Catty à Ohain.

**JEUDI 28** Centre sportif et culturel de Maransart.  
19 h 30 : Permanence d'information du GROUPE SENTIERS - 20 h : réunion LASNE NATURE.

## FÉVRIER 1999

**Dimanche 14** **JOURNÉE DE GESTION DE LA RÉSERVE DU RU MILHOUX**  
(voir le texte de la journée du 13 décembre)

**Jeudi 25** Centre sportif et culturel de Maransart.  
19h30 : Permanence d'information du GROUPE SENTIERS.  
20h : réunion LASNE NATURE.

**Samedi 27** Visite de l'imprimerie où est tiré le bulletin Lasne Nature. Vous verrez sortir de presse le bulletin n° 37 qui sera distribué dans les premiers jours de mars.  
Rendez-vous à 10 heures à l'imprimerie DIEU-BRICHART, chaussée de la Croix n° 47 à 1340 OTTIGNIES.  
Son directeur Noël DIEU nous y accueillera et nous fera visiter ses installations.

## Vous pouvez nous atteindre à ces numéros :

### Présidence :

Jean-Marie DEBATTY au 633 20 10

### Secrétariat et rédaction :

Didier GELUCK au 633 27 64

### Trésorerie :

Joël DULLIER au 654 09 02

### Groupe Sentiers :

Jacques COLARD au 653 02 44

### Réserve naturelle du Ru Milhoux :

Erik SEVERIN au 653 55 79 après 20h.

### Conservateur de la Réserve :

Eric de MEVIUS au 633 30 29

### Eau et pollutions :

Alain CHARLIER au 633 41 93 après 18h.

### Urbanisme,

### Aménagement du territoire :

Fernand DEBREYNE au 633 13 50

### Groupe Batraciens :

Johanna LEUPEN au 633 24 71

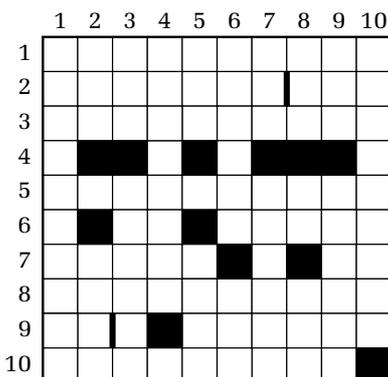
### Contacts avec les écoles. Flore, faune :

Françoise TOBIE au 633 35 03

NOUVEAU N° de LASNE NATURE :

**02/ 633 27 64**

## MOTS CROISÉS



## SOLUTION DU N° 35

1	M	I	L	L	I	M	E	T	R	E
2	A	B	E	R	R	A	N	T	E	S
3	R	M	I		R	G		C	C	P
4	A			B	I	N	E		H	E
5	I	N	D	I	G	O	T	I	E	R
6	C	Y	M	B	A	L	A	I	R	E
7	H	O		E	T	I	L		C	R
8	E	N		R	I	A		R	H	O
9	R		C	O	O	L		E	E	N
10	E	P	A	N	N	E	L	E	E	S

### HORIZONTALEMENT

1. Elle se plaît aussi dans l'eau. • 2. Serpent à sonnette - Général (de dr. à g.) • 3. Donnaient une représentation plane, simplifiée du ciel. • 4. - 5. Poisson • 6. Interjection - Mont connu. • 7 Fret d'un bateau. - Initiales d'un peintre belge qui aurait eu 100 ans cette année.  
8. Région de Suède. • 9. Eu du plaisir. - Coucher. • 10. Spécialiste de la vente d'huîtres.

### VERTICALEMENT

1. Équipement de plongeur. • 2. Point d'union du membre antérieur du cheval avec le tronc. - Au revoir en italien (de b. en h.). • 3. Part. - Remédia. • 4. Diminution du volume d'un tissu. • 5. Jaune rouge. - Lacs vus du fond. • 6. Ferma hermétiquement (de b. en h.). - Tout anglais • 7. Presque néant. Rendue amère, irritable. • 8. Débutante. - Manganèse. Parait à la lucarne (de b. en h.). • 9. Crie dans le bois. - Accouplée précédemment. • 10. Pratique un des premiers le genre du paysage historique.